

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :

2 966 482

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national :

10 04189

51 Int Cl⁸ : E 04 F 13/28 (2012.01), E 04 B 2/96

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 26.10.10.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 27.04.12 Bulletin 12/17.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : MOHR JEAN MARC ANDRE — FR.

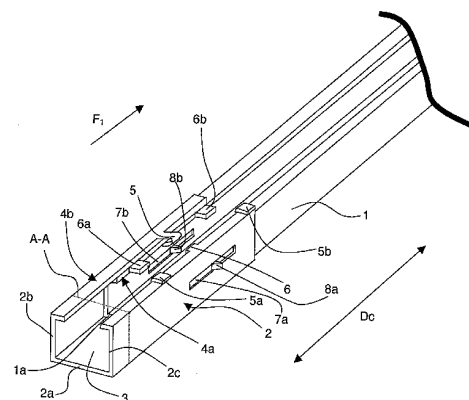
72 Inventeur(s) : MOHR JEAN MARC ANDRE.

73 Titulaire(s) : MOHR JEAN MARC ANDRE.

74 Mandataire(s) : CABINET HECKE.

54 DISPOSITIF TELESCOPIQUE POUR LA POSE DE PANNEAUX POUR LE BATIMENT, ET INSTALLATION
COMPRENANT LE DISPOSITIF.

57 Le dispositif pour la pose de panneaux pour le bâtiment, comporte un montant (1) formé par un profilé ayant une base (1a) et deux flancs (1b, 1c) délimitant une ouverture longitudinale et un manchon (2) formé par un profilé ayant une base (2a) et deux flancs (2b, 2c) délimitant une ouverture longitudinale. Le manchon (2) est monté à coulissement le long du montant (1) pour former un assemblage télescopique, lequel comporte des butées limitant la course du coulissement du manchon (2) le long dudit montant (1).



FR 2 966 482 - A1



Dispositif télescopique pour la pose de panneaux pour le bâtiment, et installation comprenant le dispositif

5

Domaine technique de l'invention

- 10 L'invention est relative à un dispositif pour la pose de panneaux pour le bâtiment, comportant :
- un montant formé par un profilé ayant une base et deux flancs délimitant une ouverture longitudinale.

15

État de la technique

- Dans le domaine des fixations de panneaux pour le bâtiment tels que des plaques de plâtre, ces derniers sont fixés, de préférence, par des vis sur une
- 20 ossature. L'ossature est en général constituée par des montants reliant une première surface et une seconde surface, par exemple un sol et un plafond d'une pièce. Les normes actuelles imposent que les extrémités distales de chaque montant soient respectivement au plus proche de la première surface et de la seconde surface.

25

- Ainsi, les montants sont découpés sur place à la bonne mesure, entraînant une perte de temps lors de l'étape de montage à cause des opérations de mesure puis de découpe.

30

Objet de l'invention

L'objectif de l'invention vise à réaliser un dispositif permettant à un opérateur
5 un gain de temps lors du montage d'une ossature de support de panneaux
tels que des plaques de plâtre.

On tend vers cet objectif en ce que le dispositif comporte un manchon formé
par un profilé ayant une base et deux flancs délimitant une ouverture
10 longitudinale, et en ce que ledit manchon est monté à coulissement le long
du montant pour former un assemblage télescopique, lequel comporte des
butées limitant la course du coulissement du manchon le long dudit montant.

L'assemblage télescopique peut comporter en plus des moyens de maintien
15 par friction du manchon sur le montant, la friction étant suffisante pour
maintenir le manchon en place, par rapport au montant, sous l'effet de son
propre poids.

Selon un développement, la base du montant peut avoir une dimension
20 transversale extérieure égale à la dimension transversale intérieure de la
base du manchon.

Le manchon peut être emboîté sur la surface extérieure du montant, ou dans
le montant au niveau de sa surface intérieure.

25

Selon un mode de réalisation, les butées comportent une lumière pratiquée
dans le montant parallèlement à l'axe longitudinal dudit montant, et un ergo
du manchon traversant la lumière.

Selon une variante du mode de réalisation, les butées comportent une lumière pratiquée dans le manchon parallèlement à l'axe longitudinal dudit manchon, et un ergo du montant traversant la lumière.

- 5 Selon un autre mode de réalisation, deux flancs proximaux respectivement du montant et du manchon comportent chacun un rebord rentrant, les butées comportant sur l'un des rebords deux avancées dans le prolongement dudit rebord, et sur l'autre rebord un crochet situé entre les deux avancées. Selon une variante deux flancs proximaux respectivement du montant et du
- 10 manchon comportent chacun un rebord rentrant, les butées comportant sur l'un des rebords deux crochets, et sur l'autre rebord une avancée dans le prolongement dudit rebord et située entre les deux crochets.

- 15 Selon un développement, le dispositif comporte une languette munie de deux extrémités, la première extrémité étant fixée au manchon, la seconde extrémité étant libre et en saillie de la surface extérieure du manchon tout en étant orientée vers l'extrémité libre du dispositif associée au manchon.

- 20 L'invention est aussi relative à une installation comportant deux surfaces opposées, un panneau et un dispositif tel que défini ci-dessus, ledit dispositif comportant deux extrémités longitudinales distales, chacune étant en regard et proximale d'une des surfaces, le panneau étant fixé sur le dispositif au niveau d'un flanc de montant.

25

Description sommaire des dessins

- 30 D'autres avantages et caractéristiques ressortiront plus clairement de la description qui va suivre de modes particuliers de réalisation de l'invention donnés à titre d'exemples non limitatifs et représentés aux dessins annexés, dans lesquels :

La figure 1 illustre un premier mode de réalisation d'un dispositif télescopique pour la pose de panneaux.

5 La figure 2 illustre une vue en coupe de la figure 1 selon la coupe A-A, et orientée selon la flèche F_1 .

La figure 3 illustre une variante du premier mode de réalisation d'un dispositif télescopique pour la pose de panneaux.

La figure 4 illustre une vue en coupe de la figure 3 selon la coupe B-B, et orientée selon la flèche F_2 .

10 La figure 5 illustre un développement d'un dispositif télescopique pour la pose de panneaux.

La figure 6 illustre une vue en coupe selon C-C de la figure 5, et orientée selon la flèche F_3 .

15 La figure 7 illustre un second mode de réalisation d'un dispositif télescopique pour la pose de panneaux.

Les figures 8 et 9 illustrent des variantes d'un dispositif télescopique comportant une languette.

La figure 10 illustre un dispositif selon l'invention assemblé à des rails de fixation.

20 La figure 11 illustre une installation d'un dispositif avec un panneau.

La figure 12 illustre deux dispositifs télescopiques agencés de sorte à fixer un panneau, et entre lesquels est disposé un isolant.

25 **Description de modes préférentiels de réalisation**

Le dispositif décrit ci-après diffère de celui de l'art antérieur en ce qu'il comporte deux parties, un montant et un manchon monté sur ledit montant de sorte à former un dispositif télescopique s'adaptant facilement aux
30 variations de distance que l'on peut rencontrer lors de la pose de panneaux,

comme les plaques de plâtre, entre deux surfaces qui ne sont pas exactement parallèles entre elles.

Ainsi, comme illustré aux figures 1 à 9, le dispositif, pour la pose de
5 panneaux pour le bâtiment, comporte un montant 1 formé par un profilé
ayant une base 1a et deux flancs 1b, 1c délimitant une ouverture
longitudinale, la base 1a reliant les deux flancs 1b, 1c. Autrement dit, de
préférence, le montant 1 a une section en forme de U s'étendant
perpendiculairement à l'axe longitudinal du montant 1. Comme sur les
10 figures, l'ouverture longitudinale est, de préférence, réalisée sur toute la
longueur du profilé. Les flancs 1b, 1c du montant 1 peuvent être
sensiblement parallèles entre eux, et sensiblement perpendiculaires à la
base 1a du montant 1 (figures 2, 4 et 6). En règle générale, le montant 1 peut
être obtenu à partir d'une plaque pliée de manière idoine de sorte à former ce
15 dernier, le montant pouvant alors être monobloc.

Le dispositif comporte en outre un manchon 2 formé par un profilé ayant une
base 2a et deux flancs 2b, 2c délimitant une ouverture longitudinale, la base
2a reliant alors les flancs 2b, 2c du montant. Autrement dit, de préférence, le
20 manchon 2 a une section en forme de U s'étendant perpendiculairement à
l'axe longitudinal du manchon 2. Comme sur les figures, l'ouverture
longitudinale du montant est, de préférence, réalisée sur toute la longueur du
profilé. Les flancs 2b, 2c du manchon 2 peuvent être sensiblement parallèles
entre eux, et sensiblement perpendiculaires à la base 2a du montant 2
25 (figures 2, 4 et 6). En règle générale, le manchon 2 peut être obtenu à partir
d'une plaque pliée de manière idoine de sorte à former ledit profilé, le
manchon 2 pouvant alors être monobloc. Par manchon 2, on entend que ce
dernier est de longueur inférieure à la longueur du montant 1.

30 Le manchon 2 est monté à coulissement en prolongation d'une extrémité du
montant 1. La course du coulissement du manchon 2 sur le montant 1 est

limitée par des butées pour régler la longueur du dispositif. En effet, le coulisement conjugué aux butées permet de régler avec finesse la longueur du dispositif. Autrement dit, le montage du manchon 2 à coulisement le long du montant 1 permet de former un assemblage télescopique comportant des butées limitant la course du coulisement du manchon 2 le long du montant 1.

De préférence, l'assemblage télescopique comporte en plus des moyens de maintien par friction du manchon 2 sur le montant 1, la friction étant suffisante pour maintenir le manchon 2 en place, par rapport au montant 1, sous l'effet de son propre poids.

Le montage à friction permettant au manchon 2 d'éviter de coulisser le long du montant selon son propre poids présente l'avantage, lorsque le dispositif est en position debout c'est-à-dire, par exemple, qu'une extrémité longitudinale du dispositif, formée par une extrémité du montant 1, est en contact avec le sol et que l'autre extrémité comprenant le manchon 2 est approchée d'un plafond, de pouvoir régler la longueur du dispositif au plus proche du plafond, voire la mise en contact du dispositif avec le plafond, sans nécessiter une étape de blocage de la longueur du dispositif par exemple en vissant le manchon sur le montant pour l'empêcher de coulisser selon son propre poids une fois en place. Il en résulte encore un gain de temps non négligeable lors du montage. Afin de réaliser le montage par friction, la base 1a du montant 1 peut avoir une dimension transversale extérieure d_1 égale à la dimension transversale intérieure d_2 de la base 2a du manchon 2. Par dimension transversale extérieure, on entend la dimension maximale de la base 1a du montant 1 perpendiculairement à l'axe longitudinal du montant 1. Par dimension transversale intérieure, on entend la dimension de la base 2a du manchon 2 perpendiculairement à l'axe longitudinal du manchon 2, et séparant les deux flancs 2b, 2c du manchon 2 au niveau de ladite base 2a du manchon 2.

De préférence, comme sur les figures 1 à 9, le manchon 2 est manchonné, c'est-à-dire emboîté, sur la surface extérieure du montant 1. Ceci permet au manchon 2 d'être facilement préhensible pour le faire coulisser sous l'application d'une force prédéterminée supérieure à la force de maintien par friction. Autrement dit, les cotes intérieures du manchon 2 peuvent être sensiblement égales aux cotes extérieures du montant 1. Bien que sur les figures 1 à 9 le manchon soit emboîté sur la surface extérieure du montant 1, il peut être emboîté dans le montant 1 au niveau de la surface intérieure du montant 1. Dès lors, les cotes intérieures du profilé formé par le montant 1 peuvent être supérieures ou égales aux cotes extérieures du profilé formé par le manchon 2.

Ainsi, le montage du manchon 2 en prolongation de l'extrémité du montant 1 et sur la surface extérieure dudit montant 1, formant l'assemblage télescopique, peut se traduire comme sur les figures 1 à 9 par le fait que la base 1a du montant 1 est proximale au fond 3 du manchon 2, ledit fond 3 étant défini par une surface de la base 2a du manchon 2 située entre les deux flancs 2a, 2b du manchon 2. Autrement dit, le manchon 2 peut épouser la surface extérieure du montant 1. De manière analogue, si le manchon est monté sur le montant au niveau de la surface intérieure du montant, la base du manchon peut alors être proximale au fond du montant.

Selon un perfectionnement, deux flancs proximaux 1b, 2b respectivement du montant 1 et du manchon 2 comportent chacun un rebord 4a, 4b rentrant permettant d'améliorer la cohésion de l'assemblage manchon/montant. Par rentrant, on entend un rebord orienté vers l'intérieur du profilé correspondant, de préférence parallèlement à la base du profilé correspondant. Ces rebords peuvent éviter le déboîtement du manchon selon une direction perpendiculaire à la direction de coulissement Dc. De préférence, comme illustré aux figures 1 à 9, les deux flancs 1a, 1b du montant 1 et les deux

flancs 2a, 2b du manchon 2 comportent chacun un rebord rentrant, ceci permet de faciliter le manchonnage par exemple du manchon 2 sur l'extérieur, ou l'intérieur, du montant 1, tout en améliorant le maintien du manchon 2 par rapport au montant 1. Sur les figures 1 à 9, chaque rebord de manchon est, de préférence au moins localement, en contact avec un rebord correspondant de montant. Dans cet exemple précis, l'ouverture longitudinale du montant 2 et l'ouverture longitudinale du manchon 1 sont respectivement délimitées par les rebords de flancs correspondant mis en regard.

10

Selon un premier mode de réalisation illustré aux figures 1 à 4, dans lequel deux flancs proximaux 1b, 2b respectivement du montant 1 et du manchon 2 comportent chacun un rebord 4a, 4b rentrant, les butées comportent sur l'un des rebords 4a, 4b deux avancées 6a, 6b dans le prolongement dudit rebord 4a, 4b, et sur l'autre rebord 4a, 4b un crochet 5 situé entre les deux avancées 6a, 6b, et apte à coulisser entre des deux avancées 6a, 6b par coulisement du manchon 2 par rapport au montant 1, ledit coulisement étant limité par la mise en contact du crochet 5 avec les avancées 6a, 6b.

15

Dans une première mise en œuvre du premier mode de réalisation illustrée aux figures 1 et 2, l'extrémité libre du flanc 1b du montant 1 comporte un rebord 4a, de préférence sensiblement parallèle à la base 1a du montant 1, le rebord 4a du montant 1 étant rentrant, c'est-à-dire orienté en direction de l'autre flanc 1b du montant 1. De la même manière, l'extrémité libre d'un flanc 2b du manchon 2 comporte un rebord 4b, de préférence sensiblement parallèle à la base 2a du manchon 2, le rebord 4b du manchon étant rentrant, c'est-à-dire orienté en direction de l'autre flanc 2c du manchon 2. Le rebord 4a du montant est proximal au rebord 4b du manchon 2, et de préférence ces deux rebords sont en contact, au moins localement, et peuvent être parallèles. Le rebord 4a du montant 1 comporte les deux avancées 6a, 6b et le rebord 4b du manchon 2 comporte le crochet 5 apte à

25

30

coulisser le long du rebord 4a du montant 1 entre les deux avancées 6a, 6b. Selon une variante visible à la figure 1, un rebord du montant 1 peut comporter deux crochets 5a, 5b et le rebord 4b du manchon 2 (proximal, ou en contact au moins localement, avec le rebord du montant 1) peut
5 comporter une avancée 6 apte à coulisser entre les deux crochets 5a, 5b contraignant ainsi sa course. Bien entendu, la première mise en œuvre et sa variante peuvent être combinées au niveau d'un même dispositif pour améliorer le maintien de l'assemblage, dans ce cas chaque flanc du montant 1 et du manchon 2 comporte un rebord rentrant et la première mise en
10 œuvre et sa variante sont, de préférence, réalisées en opposition, c'est-à-dire au niveau de deux flancs de montants/manchons opposés.

Dans une seconde mise en œuvre du premier mode de réalisation illustrée aux figures 3 et 4, l'extrémité libre du flanc 1b du montant 1 comporte un
15 rebord 4a, de préférence sensiblement parallèle à la base 1a du montant 1, le rebord 4a du montant 1 étant rentrant, c'est-à-dire orienté en direction de l'autre flanc 1c du montant 1. De la même manière, l'extrémité libre d'un flanc 2b du manchon 2 comporte un rebord 4b, de préférence sensiblement
20 parallèle à la base 2a du manchon 2, le rebord 4b du manchon 2 étant rentrant, c'est-à-dire orienté en direction de l'autre flanc 2c du manchon 2. Le rebord 4a du montant 1 est proximal au rebord 4b du manchon 2, et de préférence ces deux rebords sont en contact au moins localement et peuvent être parallèles. Le rebord 4b du manchon 2 comporte les deux avancées 6a,
6b, et le rebord 4a du montant 1 comporte un crochet 5 apte à coulisser le
25 long du rebord 4b du manchon 2 entre les deux avancées 6a, 6b. Selon une variante visible à la figure 3, un rebord du manchon 2 peut comporter deux crochets 5a, 5b et un rebord associé du montant 1 (proximal, ou en contact au moins localement, avec le rebord du manchon 2) peut comporter une
30 avancée 6, la course du coulissement du manchon étant limitée par la mise en contact de l'avancée 6 avec l'un ou l'autre des crochets 5a, 5b. Bien entendu, la seconde mise en œuvre et sa variante peuvent être combinées

au niveau d'un même dispositif pour améliorer le maintien de l'assemblage, dans ce cas chaque flanc du montant 1 et du manchon 2 comporte un rebord rentrant et la variante ainsi que la seconde mise en œuvre sont, de préférence, réalisées en opposition, c'est-à-dire au niveau de deux flancs de montants/manchons opposés.

Pour généraliser, les variantes de la première et de la seconde mise en œuvre comportent deux flancs 1c, 2c proximaux respectivement du montant 1 et du manchon 2 chacun muni un rebord rentrant, les butées comportant sur l'un des rebords deux crochets 5a, 5b, épousant de préférence l'autre rebord, et sur ledit autre rebord une avancée 6 dans le prolongement dudit autre rebord et située entre les deux crochets 5a, 5b.

De préférence, la distance séparant les deux avancées 6a, 6b, ou le cas échéant les crochets 5a, 5b, est optimisée pour permettre d'allonger le dispositif entre 0cm et 20cm de plus que la longueur du montant 1. Selon l'agencement des avancées et du crochet, on peut aussi obtenir un état rétracté du dispositif de longueur prédéfinie et un état déployé de longueur comprise entre la longueur rétractée plus 20cm. Bien entendu, cette distance de 20cm n'est pas limitative et l'homme du métier sera à même de l'adapter en fonction des utilisations du dispositif.

La première mise en œuvre et la seconde mise en œuvre, ainsi que leurs variantes, peuvent être prises isolément ou en combinaison au sein d'un même dispositif.

De préférence, un rebord comprenant les deux avancées 6a, 6b comporte deux faces opposées sensiblement parallèles entre elles et avec les avancées 6a, 6b. Sur les figures 2, et 4, les rebords sont en outre parallèles aux bases du montant 1 et du manchon 2. Un crochet 5 peut alors, entre les avancées 6a, 6b, épouser les deux faces opposées du rebord concerné,

améliorant ainsi la cohésion de l'assemblage télescopique, et évitant le déboîtement du manchon 2 et du montant 1 perpendiculairement à la direction de coulissement Dc. De manière similaire, les crochets 5a, 5b peuvent de part et d'autre de l'avancée 6 correspondante épouser deux faces opposées du rebord comportant ladite avancée 6.

Selon une variante illustrée aux figures 5 et 6, dans laquelle les butées 6a, 5a, 6b sont formées sur un couple de rebords montant/manchon (couple de gauche à la figure 5), l'autre couple de rebords montant/manchon (couple de droite à la figure 5) peut comporter, de préférence en regard des butées du premier couple, un crochet 5b épousant un rebord proximal associé pour servir de moyens de maintien du manchon avec le montant, sur la figure 5 ledit crochet 5b ne coopère pas avec des avancées.

Selon une première variante du deuxième mode de réalisation illustré aux figures 7 à 9, les butées comportent une lumière 7a pratiquée dans le manchon 2 parallèlement à l'axe longitudinal dudit manchon 2, et un ergo 8a du montant 1 traversant la lumière 7a. Selon une autre variante illustrée à la figure 7, une lumière 7b est pratiquée dans le montant 1, au lieu du manchon, parallèlement à l'axe longitudinal dudit montant, et un ergo 8b du manchon 2 traverse la lumière 7b. L'ergo venant en contact avec les extrémités de la lumière associée permet de limiter la course de coulissement du manchon par rapport au montant. Selon ce mode de réalisation, le manchon 2 est, de préférence, manchonné/emboîté sur la surface extérieure du montant 1. Les variantes du deuxième mode de réalisation peuvent être utilisées seules ou en combinaisons. Sur la figure 7, les deux variantes du deuxième mode sont utilisées en combinaison au niveau de deux flancs opposés de montant. Selon un perfectionnement elles peuvent aussi être utilisées en combinaisons avec les différentes mises en œuvre et leurs variantes du premier mode de réalisation comme illustré aux figures 1 à 4.

Une lumière peut être obtenue par une découpe dans le montant ou le manchon, et un ergo peut être obtenu par une déformation locale du montant ou du manchon.

5

De préférence, la distance séparant les deux extrémités de la lumière, selon son axe longitudinal, est optimisée pour permettre d'allonger le dispositif entre 0cm et 20cm de plus que la longueur du montant 1. Selon l'agencement de la lumière et de l'ergo, on peut aussi obtenir un état rétracté du dispositif de longueur prédéfinie et un état déployé de longueur comprise entre la longueur rétractée plus 20cm. Bien entendu, cette distance de 20cm n'est pas limitative et l'homme du métier sera à même de l'adapter en fonction des utilisations du dispositif.

10

Selon un perfectionnement, les butées peuvent comporter des lumières supplémentaires. Ainsi, il est possible d'avoir une lumière sur chaque flanc du montant, ou le cas échéant du manchon, et un ergo associé sur le manchon, ou le cas échéant le montant, traversant la lumière correspondante. Les deux ergos, chacun en coopération avec leur lumière associée, limitent le phénomène de déboîtement de l'assemblage télescopique. Comme sur les figures 7 à 9, les flancs proximaux du montant et du manchon peuvent chacun comporter des rebords rentrants proximaux, voire en contact local, améliorant ainsi le maintien du manchon avec le montant.

20

25

Selon une variante (non représentée), une lumière et son ergo associé peuvent être formés au niveau de la base du montant et du manchon, la lumière étant comme précédemment soit réalisée dans le montant soit dans le manchon. Dans cette variante, les butées pourront être associées avec des rebords rentrant situés au niveau des flancs du montant et du manchon, de sorte à limiter le phénomène de déboîtement, il sera même possible

30

d'utiliser au niveau d'un des rebords un crochet venant épouser un autre rebord proximal. Bien entendu, cette variante peut être prise en combinaison avec les autres modes et variantes décrits ci-dessus.

- 5 Le second mode de réalisation et ses variantes peuvent être associés avec un rebord rentrant du flanc de montant et un rebord rentrant flanc du manchon (proximal ou en contact local avec le rebord rentrant de flanc de montant), l'un des rebord comportant un simple crochet, épousant de préférence l'autre rebord, pour limiter le phénomène de déboîtement. De
- 10 préférence, le montant et le manchon comportent chacun un rebord rentrant au niveau de chaque flanc, un crochet pouvant être réalisé au niveau de chaque couple de flancs de montants/manchons

- Selon un perfectionnement illustré à la figure 8, le dispositif comporte une
- 15 languette 9 munie de deux extrémités, la première extrémité 9a étant fixée au manchon 2, la seconde extrémité 9b étant libre et en saillie de la surface extérieure du manchon 2, tout en étant orientée vers l'extrémité libre du dispositif associée au manchon 2. Cette languette 9 est, de préférence, située sur un flanc 2c du manchon 2. Le manchon 2 peut aussi comporter sur
- 20 ses deux flancs 2b, 2c une languette telle que définie ci-dessus. L'axe longitudinal de la languette 9 est, de préférence, parallèle à l'axe longitudinal du manchon 2.

- Comme illustré à la figure 8, la languette peut être formée grâce à une
- 25 découpe locale du manchon et un pliage de ladite découpe locale au niveau de l'extrémité de la découpe restée solidaire au manchon 2. Selon l'exemple de la figure 8, la découpe permet de laisser dans le prolongement de l'extrémité libre de la matière au niveau du manchon.

- 30 Comme illustrée à la figure 9, l'extrémité libre de la languette 9 peut correspondre à une extrémité libre du manchon 2. Dès lors, la languette 9

peut être obtenue par une découpe réalisée dans le manchon 2 au niveau de l'une de ses extrémités correspondant à l'extrémité libre du dispositif.

5 Une languette telle qu'illustrée aux figures 8 ou 9 peut aussi être réalisée sur le montant, à l'extrémité du montant opposée au manchon, de préférence au niveau d'un, ou de chaque, flanc de montant.

10 Bien que sur les figures 8 et 9, la languette 9 soit associée au second mode de réalisation, elle peut aussi être appliquée à tous les modes et variantes du dispositif évoqués ci-dessus.

15 En fait, la languette sert à former un élément d'engagement d'un rail de fixation du dispositif. En effet, lors de la fabrication d'une cloison utilisant un ou des panneaux tels que des plaques de plâtre, on peut tout d'abord former une ossature avec le dispositif tel que décrit et des rails. Un rail a, de préférence, une section en forme de U délimitée par une base et deux parois, et la dimension transversale intérieure du U du rail (distance minimale séparant les deux parois) peut être égale, ou légèrement supérieure, à la distance extérieure séparant les deux flancs du montant pour un rail qui sera
20 destiné à venir emboîter l'extrémité libre du montant. Pour un rail destiné à venir emboîter l'extrémité libre du manchon, la dimension transversale intérieure du U du rail peut être égale ou légèrement supérieure à la distance extérieure séparant les deux flancs du manchon. Ainsi, lorsqu'un manchon d'axe longitudinal sensiblement perpendiculaire à l'axe longitudinal du rail
25 vient s'emboîter perpendiculairement dans ledit rail, une paroi du rail est prise en sandwich entre la languette et une portion extérieure de flanc du manchon. Dans certains cas, le montant du dispositif est aussi emboîté perpendiculairement dans un rail correspondant, l'extrémité libre du montant destinée à être emboîtée dans ledit rail peut alors comporter une languette
30 pour qu'une paroi dudit rail soit prise en sandwich entre la languette et une portion extérieure du flanc du montant.

La figure 10 illustre l'assemblage d'un dispositif avec un rail inférieur 10a et un rail supérieur 10b, le rail supérieur 10b est assemblé au niveau du manchon 2 et le rail inférieur 10a est assemblé à l'extrémité du montant 1 opposée au manchon 2. Une paroi du rail supérieur 10b est alors prise en sandwich entre la languette 9' située au niveau du manchon 2 et une portion extérieure de flanc, associé à la languette 9', du manchon 2. Une paroi du rail inférieur 10a est prise en sandwich entre la languette 9'' située dans le bas du montant 1 et une portion extérieure de flanc, associé à la languette 9'', du montant 1.

La languette permet alors d'assurer une cohérence dans le maintien de l'ossature sans avoir besoin d'utiliser des vis. De préférence, afin d'augmenter l'effet associé à la languette, le manchon, et le cas échéant le montant, comportent chacun deux languettes, chacune étant située sur un flanc distinct du manchon, et le cas échéant du montant.

La figure 11 illustre un exemple d'une installation comportant au moins un dispositif tel que décrit ci-dessus sur lequel est fixé un panneau 11 pour le bâtiment, de préférence de type plaque de plâtre. Les extrémités distales du dispositif selon son axe longitudinal sont respectivement en regard d'une première surface et d'une seconde surface. Grâce à l'assemblage télescopique, les extrémités distales du dispositif peuvent être approchées au plus près des surfaces correspondante, voire chacune être en contact avec une surface associée. Ceci peut être réalisé en faisant plus ou moins coulisser le manchon 2 le long du montant 1 pour optimiser la longueur du dispositif. Les surfaces sont, par exemple, un sol et un plafond. Le panneau 11 est fixé au moins au montant au niveau d'un flanc du montant. Cette fixation peut par exemple être réalisée en utilisant des vis. Autrement dit, de manière générale l'installation comporte deux surfaces opposées 14a, 14b, un panneau 11 et un dispositif tel que défini ci-dessus, ledit dispositif

comportant deux extrémités longitudinales distales, chacune étant en regard et proximale d'une surface 14a, 14b correspondante, le panneau étant fixé sur le dispositif au niveau d'un flanc de montant 1 pour, de préférence, rejoindre les deux surfaces 14a, 14. Le dispositif est, de préférence, sensiblement perpendiculaire aux deux surfaces

La figure 12 illustre une installation comportant deux dispositifs 12a, 12b tels que décrits ci-dessus. La figure 12 est une vue en coupe réalisée au niveau des manchons 2 des deux dispositifs, sensiblement perpendiculairement à l'axe longitudinal des dispositifs et orientée en direction des montants 1, lesdits dispositifs étant sensiblement parallèles entre eux. À la figure 12, les dispositifs sont disposés de sorte que chaque flanc du montant 1 d'un dispositif soit situé dans un même plan qu'un flanc associé du montant de l'autre dispositif, et le panneau 11 est fixé sur les deux dispositifs au niveau de deux flancs de montant situés dans un même plan. De préférence, comme sur la figure 12, les fonds intérieurs des deux montants se font face, ceci permet d'introduire une couche d'isolant 13 prise en sandwich entre les flancs des montants et des manchons. Le panneau 11 peut être fixé aux montants par des vis 15. Sur la figure 12, le panneau est en contact direct avec une surface extérieure du montant et du manchon de chaque dispositif

En fonction de l'isolation thermique ou phonique recherchée, la couche d'isolant peut être plus ou moins épaisse. Dès lors, les différentes dimensions du dispositif peuvent être adaptées. Par exemple, la distance séparant les deux flancs d'un montant au niveau de l'interface des flancs avec la base sera prise en compte lors de la fabrication de ce dernier en fonction de l'épaisseur de l'isolation recherchée.

Le dispositif est, de préférence réalisé en acier galvanisé.

Le dispositif peut être utilisé pour former une cloison équipée ou non d'une isolation formée parallèlement à un mur ou à un plafond. Les matériaux utilisés respectent, de préférence, les normes incendies de type coupe-feux.

Revendications

- 5 1. Dispositif pour la pose de panneaux pour le bâtiment, comportant :
- un montant (1) formé par un profilé ayant une base (1a) et deux flancs (1b, 1c) délimitant une ouverture longitudinale,
- dispositif caractérisé en ce qu'il comporte un manchon (2) formé par un profilé ayant une base (2a) et deux flancs (2b, 2c) délimitant une ouverture
- 10 longitudinale, et en ce que ledit manchon (2) est monté à coulissement le long du montant (1) pour former un assemblage télescopique, lequel comporte des butées limitant la course du coulissement du manchon (2) le long dudit montant (1).
- 15 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit assemblage télescopique comporte en plus des moyens de maintien par friction du manchon (2) sur le montant (1), la friction étant suffisante pour maintenir le manchon (2) en place, par rapport au montant (1), sous l'effet de son propre poids.
- 20 3. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la base (1a) du montant (1) a une dimension transversale extérieure (d_1) égale à la dimension transversale intérieure (d_2) de la base (2a) du manchon (2).
- 25 4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le manchon (2) est emboîté sur la surface extérieure du montant (1).
- 30 5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le manchon (2) est emboîté dans le montant (1) au niveau de sa surface intérieure.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les butées comportent une lumière (7b) pratiquée dans le montant (1) parallèlement à l'axe longitudinal dudit montant (1), et un ergo (8b) du manchon (2) traversant la lumière (7b).

5

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les butées comportent une lumière (7a) pratiquée dans le manchon (2) parallèlement à l'axe longitudinal dudit manchon (2), et un ergo (8a) du montant (1) traversant la lumière (7a).

10

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que deux flancs (1b, 2b) proximaux respectivement du montant (1) et du manchon (2) comportent chacun un rebord (4a, 4b) rentrant, les butées comportant sur l'un des rebords deux avancées (6a, 6b) dans le prolongement dudit rebord (4a, 4b), et sur l'autre rebord (4a, 4b) un crochet (5) situé entre les deux avancées (6a, 6b).

15

9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que deux flancs (1c, 2c) proximaux respectivement du montant (1) et du manchon (2) comportent chacun un rebord (4a, 4b) rentrant, les butées comportant sur l'un des rebords deux crochets (5a, 5b), et sur l'autre rebord (4a, 4b) une avancée (6) dans le prolongement dudit autre rebord et située entre les deux crochets (5a, 5b).

20

10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte une languette (9) munie de deux extrémités, la première extrémité (9a) étant fixée au manchon (2), la seconde extrémité (9b) étant libre et en saillie de la surface extérieure du manchon (2) tout en étant orientée vers l'extrémité libre du dispositif associée au manchon (2).

25

30

11. Installation comportant deux surfaces opposées (14a, 14b), un panneau (11) et un dispositif selon la revendication 1, ledit dispositif comportant deux extrémités longitudinales distales, chacune étant en regard et proximale d'une surface correspondante, le panneau (11) étant fixé sur le dispositif au niveau d'un flanc de montant (1).

1/6

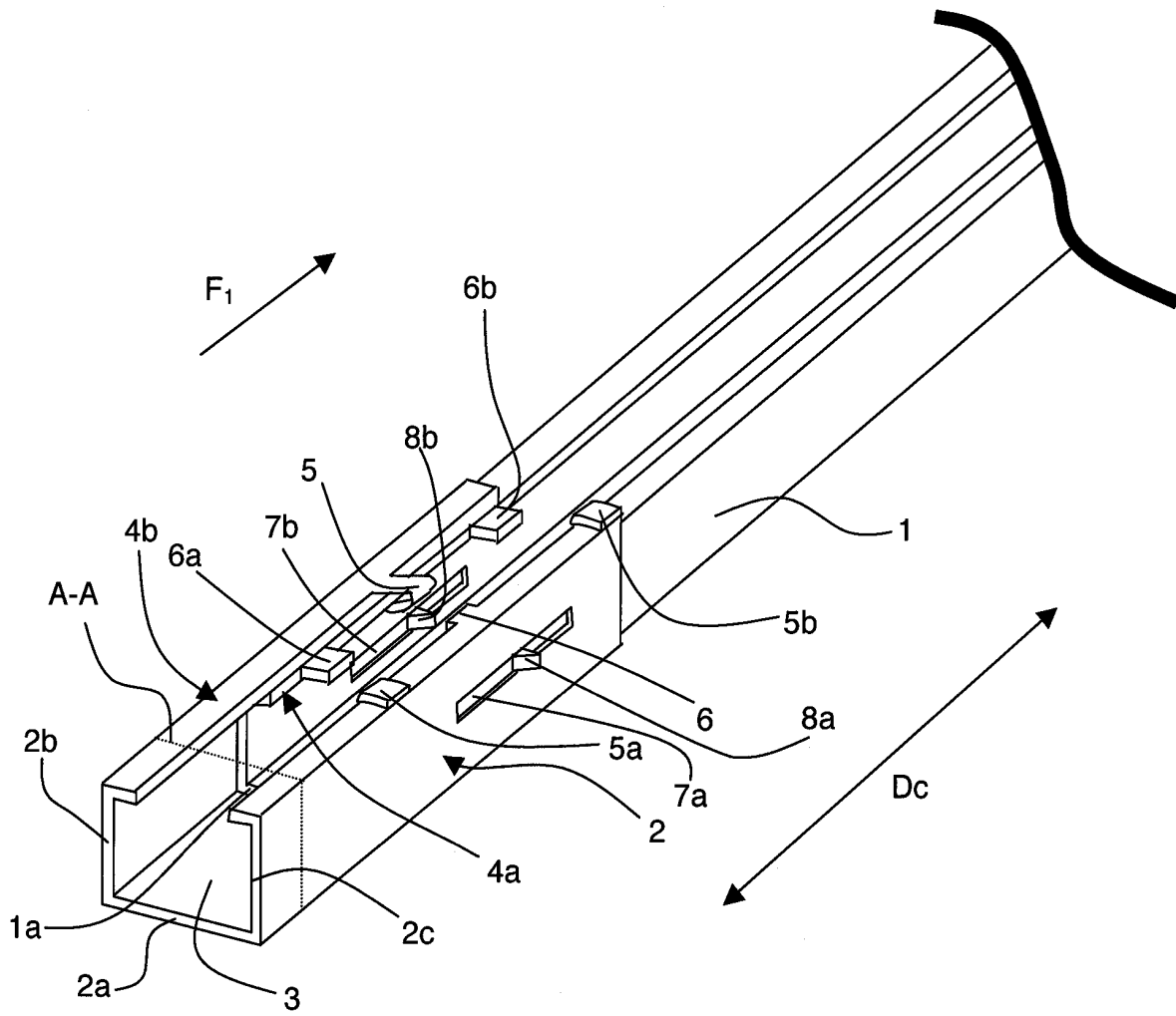


Figure 1

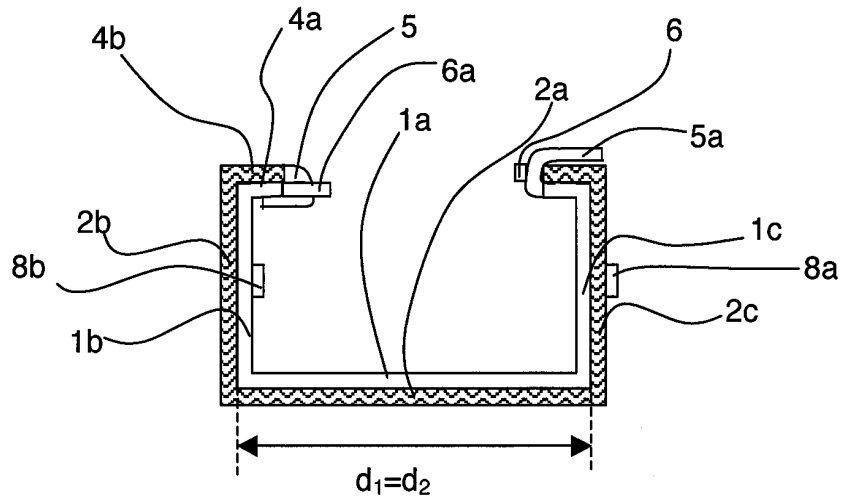


Figure 2

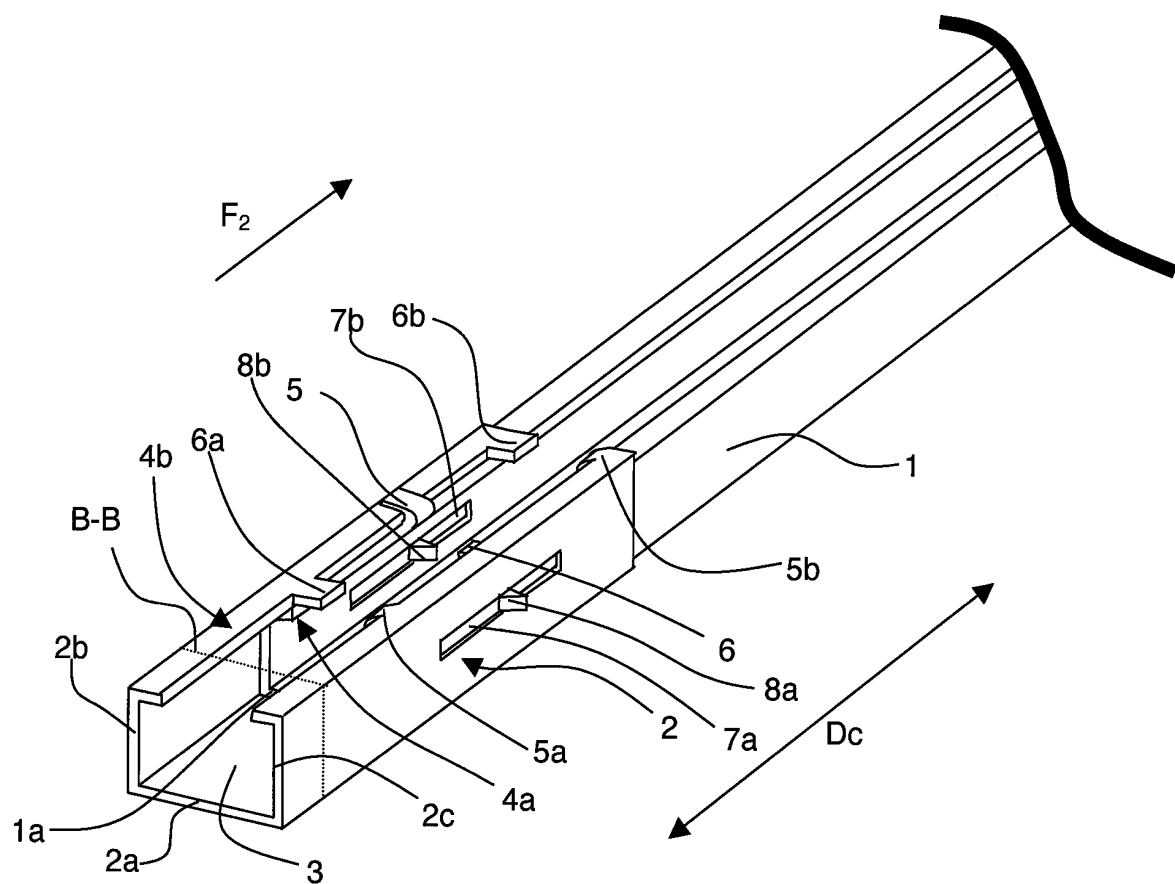


Figure 3

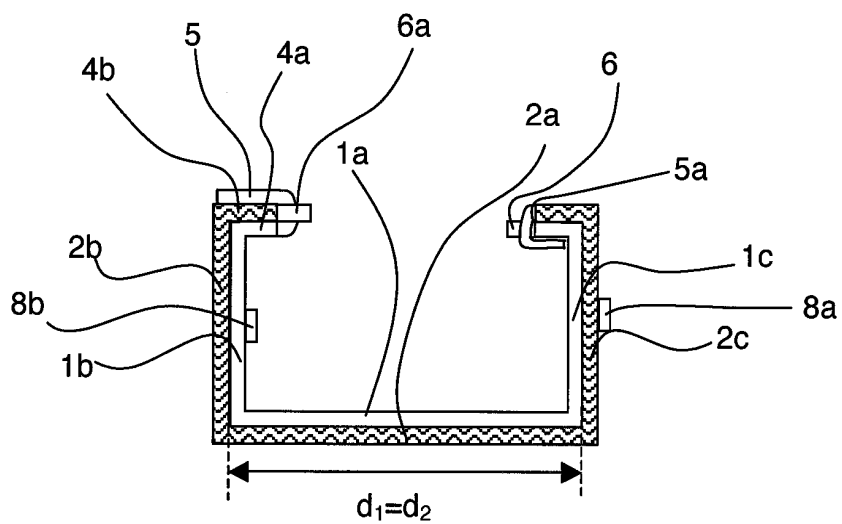


Figure 4

3/6

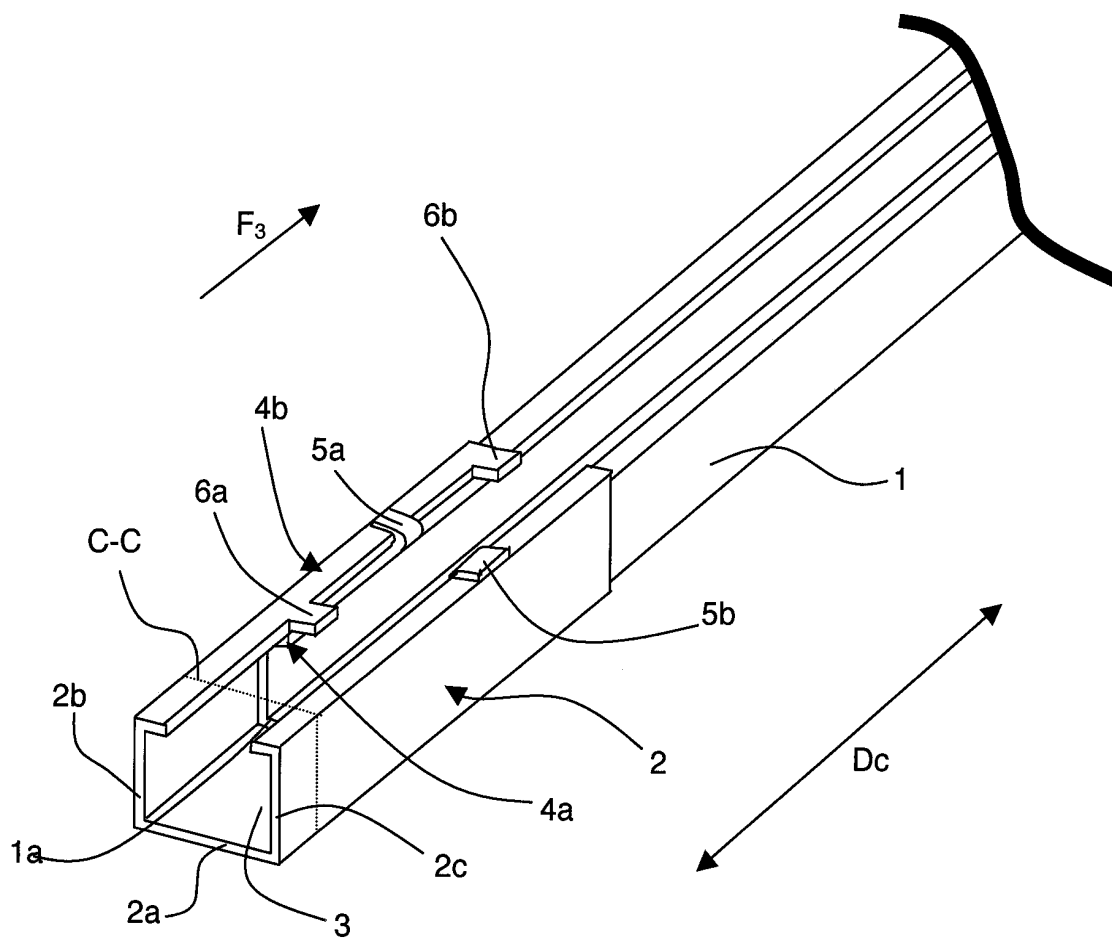


Figure 5

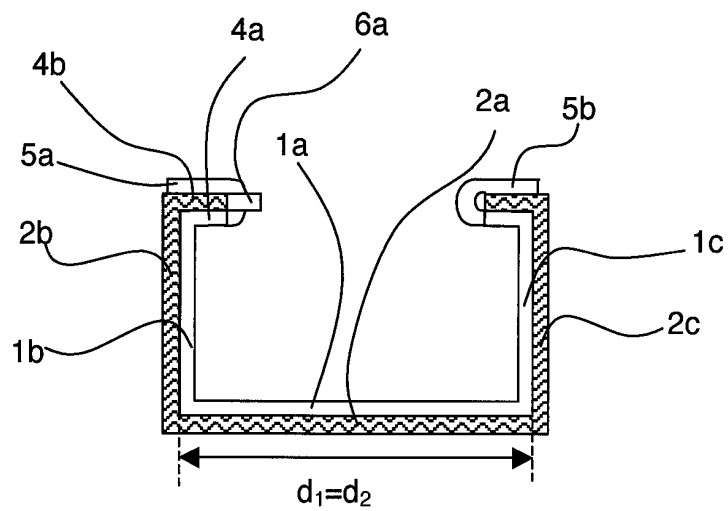


Figure 6

4/6

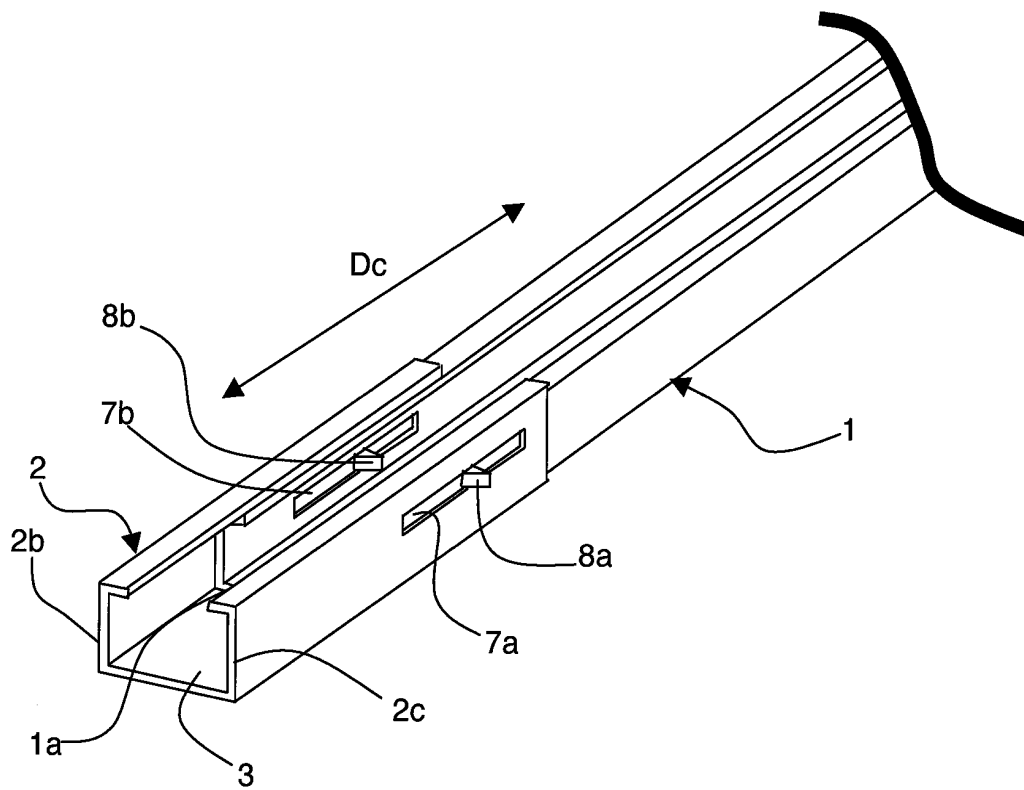


Figure 7

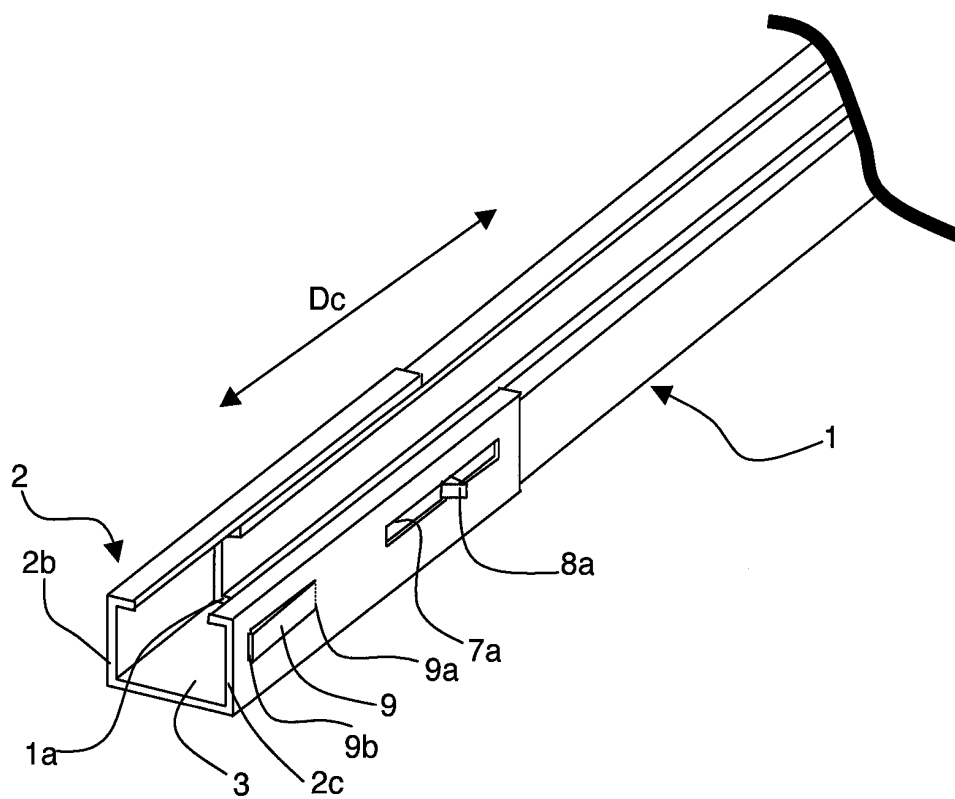


Figure 8

5/6

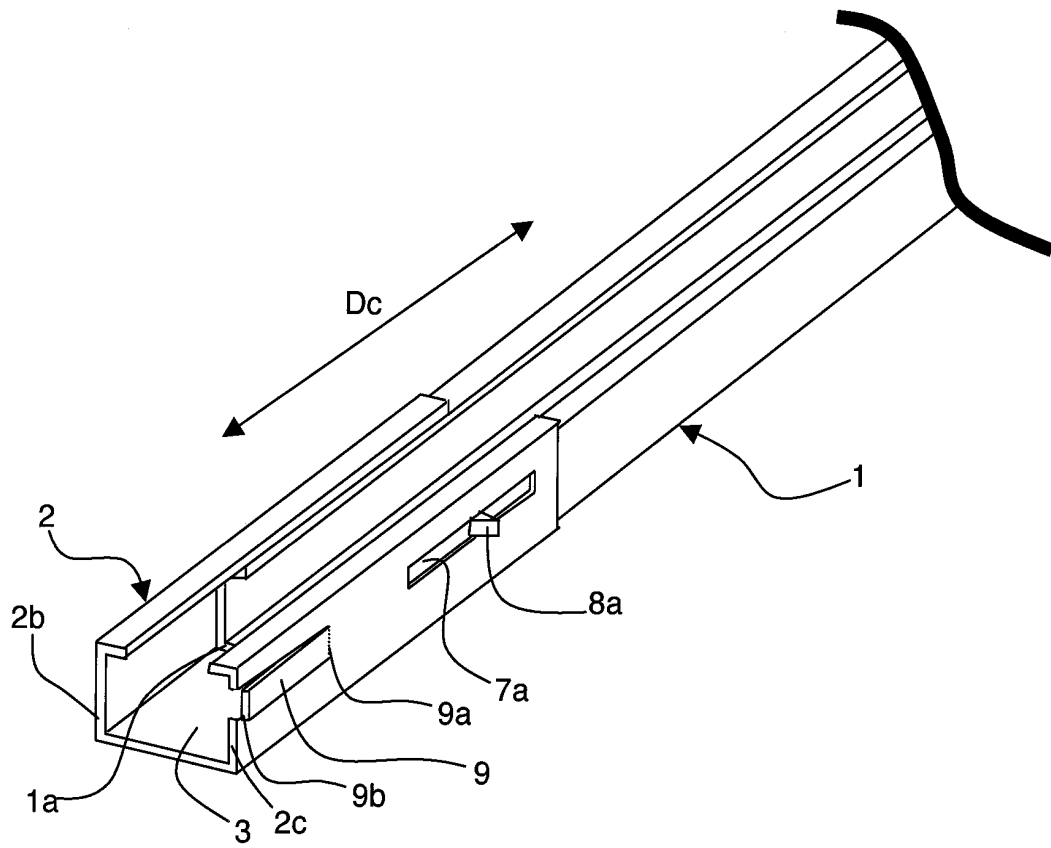


Figure 9

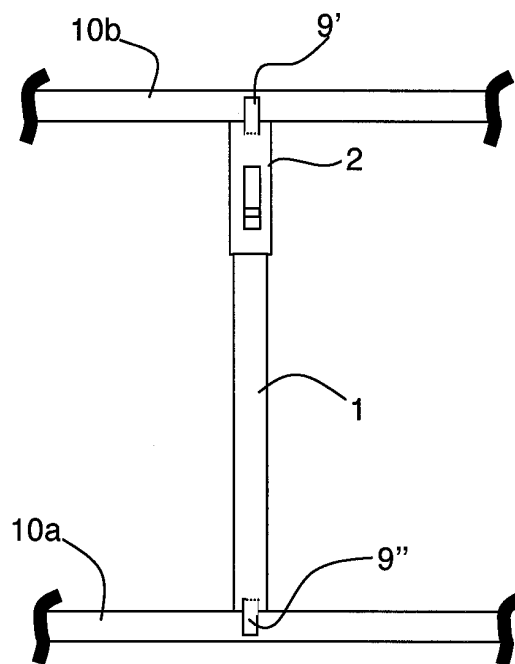


Figure 10

6/6

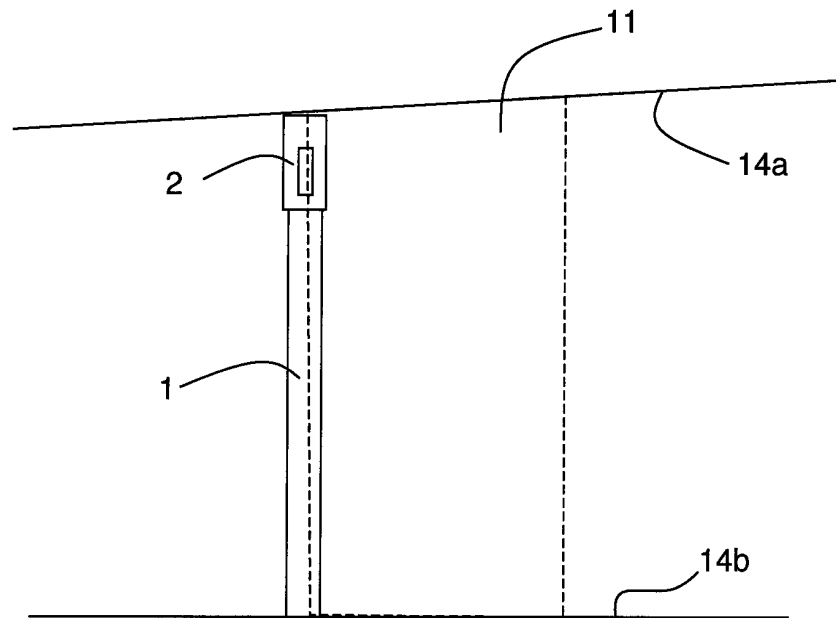


Figure 11

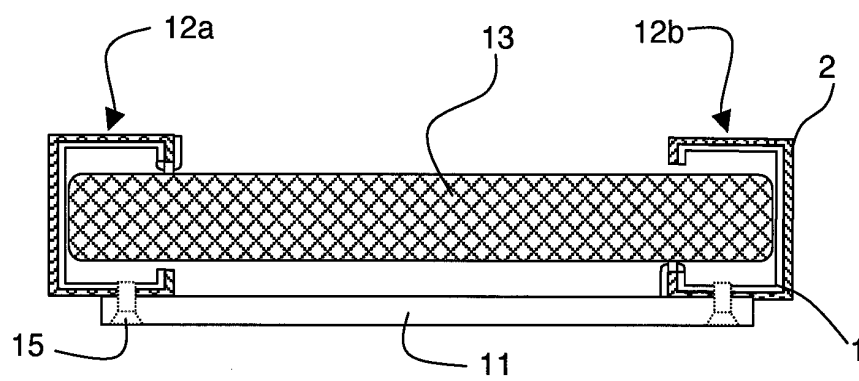


Figure 12



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 743362
FR 1004189

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 1 998 688 A (ROBINSON CLAUDE A ET AL) 23 avril 1935 (1935-04-23) * colonne 4, ligne 48-21; figure 7 *	1,3-5,11	E04F13/28 E04B2/96 DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) E04B
X	----- AU 2006 201 344 A1 (WILTIN PTY LTD) 27 avril 2006 (2006-04-27) * page 3, ligne 3-7; figures 8,11 *	1-5,11	
X	----- CA 1 310 803 C (NAT GYPSUM CO [US]) 1 décembre 1992 (1992-12-01) * figure 2 *	1,3-5, 10,11	
X	----- GB 2 084 629 A (DONN INC) 15 avril 1982 (1982-04-15) * revendication 7; figures 4,5 *	1-5,11	
X	----- US 2003/196401 A1 (SUROWIECKI MATT [US]) 23 octobre 2003 (2003-10-23)	1	
A	* figures 28,30 *	6,7	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
1 mars 2011		Rosborough, John	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1004189 FA 743362**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **01-03-2011**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 1998688	A	23-04-1935	AUCUN	

AU 2006201344	A1	27-04-2006	AUCUN	

CA 1310803	C	01-12-1992	AUCUN	

GB 2084629	A	15-04-1982	AU 7552081 A	01-04-1982
			CA 1176425 A1	23-10-1984
			DE 3137426 A1	03-06-1982
			FR 2490698 A1	26-03-1982
			NZ 198360 A	31-01-1985
			US 4397127 A	09-08-1983
			ZA 8106328 A	26-01-1983

US 2003196401	A1	23-10-2003	US 2005144905 A1	07-07-2005
			US 2005210813 A1	29-09-2005
